

ENSEIGNEMENT

Examen d'entrée confirmé

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mercredi en troisième et dernière lecture le décret instaurant, dès septembre prochain, un examen d'entrée aux études de médecine et de dentisterie. Le texte sera présenté dès la semaine prochaine au Parlement.

Cette mesure fait suite à la saga estivale autour des « reçus-collés » et l'exigence formulée peu après par le fédéral de voir la Fédération instaurer un examen d'entrée, comme il existe depuis 20 ans en Flandre.

Cet examen d'entrée sera donc appliqué dès septembre prochain, les étudiants actuellement inscrits en 1^{er} bachelier devant eux être soumis (pour la dernière fois) à l'examen de sélection organisé en fin d'année.

En contrepartie de cette sélection, le fédéral s'était engagé à délivrer un numéro Inami à tous les étudiants actuellement en cours de formation. Or, le fédéral a tardé à fixer le nombre de numéros Inami qui seront délivrés en 2021, ce qui rend la tenue de l'épreuve de juin juridiquement

contestable, comme ce fut le cas l'an dernier. Plusieurs centaines d'étudiants (et leurs facultés) attendent avec impatience une position claire à ce sujet.

Le ministre Marcourt dit avoir pris déjà deux fois la plume pour obtenir la clarté nécessaire du fédéral ainsi que la garantie que tous les étudiants en cours de formation disposeraient du précieux sésame. Sans réponse du fédéral.

Face à cette absence de réaction, le ministre francophone juge mercredi « *indéniable que le gouvernement fédéral préfère faire la sourde oreille plutôt que d'offrir des réponses aux étudiants et à leurs familles* ».

En conséquence, il réclame la tenue, « sans délais et dans l'intérêt des étudiants », d'une réunion avec le Premier ministre Charles Michel.

« *En l'absence d'avancées concrètes de la part du gouvernement fédéral, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles saisira le Comité de concertation* », prévient le Liégeois. ■